AR PREFECTURE
043-214300121-20160623-URB20160602-DE
Reçu le 27/06/2016

MAIRIE
d'AUREC SUR LOIRE
43110
Tél : 04 77 35 40 13

DELIBERATION
du Conseil Municipal d'AUREC SUR LOIRE

Le 23 juin 2016, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Claude VIAL**, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 17 juin 2016

PRESENTS : M Claude VIAL, M. Pascal HAURY, Mme Maryse PARRAT, Mme Florence TEYSSIER, Frédéric KOSTKA, Mme Elisabeth MOULIN-ROYON, M. Louis GAUCHER, Mme Joëlle GOMEZ, M. Marcel PAULET, M. Guy VOCANSON, M. Alain BONNEFOY, M. Jean Pierre GEREY, Mme Louisa COLANGE, Mme Maria BONNAVAND, Mme Géraldine VINCENT, M. Jean Pierre JALLAT, M. Sébastien ARNAUD, Mme Jennifer CAMINADE, Mme Pauline GRANGER, M Pierre CHEYNET, M. André LESVEN, Mme Suzanne FOURETS, M Jean Philippe GRANGER, M. Patrice PEYRARD, M. Yvon VALEYRE Mme Béatrice DREVET.

EXCUSES – REPRESENTES : M. Bernard BOURGIE représenté par Mme Elisabeth MOULIN-ROYON, Mme Pascale GUILLET FORISSIER représentée par M. Jean-Pierre JALLAT, Monsieur Michel BEAL représenté par Mme Maryse PARRAT.

EXCUSE :

Mme Pauline GRANGER a été élu secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	26
Excusés représentés	3
Excusé	
Votants	29

N° URB 2016-06-02

OBJET

Créations d'une zone d'aménagement différée sur la partie sud de la commune

Approbation

Certifié Exécutoire
Publié ou notifié le

27 juin 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Aurec-sur-Loire a une vocation touristique jamais démentie au cours de son histoire. Son positionnement de part et d'autre du fleuve Loire en plein cœur des gorges de la Loire et sa proximité immédiate de l'agglomération stéphanoise font d'Aurec sur Loire un centre d'intérêt important. Aurec-Sur-Loire est aux portes de l'agglomération stéphanoise qui compte 172 023 habitants. Cette dernière est la 14e commune la plus peuplée de France et la 2e commune d'Auvergne Rhône Alpes. La communauté Urbaine de Saint Etienne constitue en termes de population le 3e regroupement intercommunal régional. La commune d'aurec-Sur-Loire est la première destination d'un tourisme de proximité d'un bassin de vie de plus de 500 000 habitants.

Monsieur le Maire précise que les efforts de la commune ont porté au cours des années qui viennent de s'écouler au renforcement de la vocation touristique de la commune. La modification du nom de la commune d'Aurec pour le nom d'Aurec Sur Loire identifie davantage la commune au plan d'eau de 365 hectares. La capacité d'hébergement a été renforcée. Le camping des Gorges de la Loire classé 3 étoiles offre 150 emplacements. Aurec étape propose 200 places (chambres individuelles, studios ou dortoirs). Les activités proposées chaque été à Aurec-Plage attirent chaque année de nombreux touristes qu'il convient de fidéliser en leur proposant d'autres activités.

Le Bourg médiéval en cours de rénovation s'est enrichi d'un parcours de fresque. Les deux rives de la Loire on été reliées par une passerelle exclusivement dédiée aux piétons. Une convention avec EDF sera signée prochainement avec EDF pour mettre à disposition de la commune l'ensemble des berges.

AR PREFECTURE
043-214300121-20160623-URB20160602-DE
Reçu le 29/06/2016

Monsieur le Maire explique que le développement touristique doit être conforté et diversifié de l'unique thématique de l'eau et de ses déclinaisons (baignade, pêche, activité nautique). Le but de cette diversification est de renforcer l'offre touristique pendant la période estivale et d'avoir une offre permanente tout au long de l'année. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir en limite sud de la commune un secteur nouveau d'activités touristiques. Ces dernières devront entrer en résonance avec les activités de pleine nature déjà pratiquées sur la commune. Il est précisé que le choix de ce secteur est motivé car la commune possède déjà une partie de la maîtrise foncière dans ce secteur qui se trouve être par ailleurs en déshérence.

Monsieur le Maire propose de créer une Zone d'Aménagement différée sur les surfaces identifiées pour accueillir ces nouvelles activités touristiques. Cet outil offrira notamment à la commune la possibilité de mettre en œuvre un droit de préemption, et de constituer la réserve foncière nécessaire au projet.

Il précise qu'au titre de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, le projet d'Aurec-sur-Loire s'inscrit dans les objectifs justifiant la création d'une zone d'aménagement différé. En effet, il s'agit à travers ce projet de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, basé sur la découverte de la nature et la mise en valeur des espaces naturels.

Le secteur de Grangeasse, au sud-est de la commune, est un territoire forestier et agricole sans grande qualité forestière ou agronomique, mais se situe aux abords des gorges de la Loire, dévoilant des vues majeures sur le paysage.

N° URB 2016-06-02

Le projet vise notamment à rendre accessible ce patrimoine paysager par la réalisation de chemins de randonnées valorisant ces vues sur les gorges de la Loire, tout en préservant les corridors biologiques repérés. Il s'agit d'un projet global qui s'inscrit pleinement dans les orientations du SCOT, qui préconise dans son PADD de « préserver et donner à découvrir le patrimoine connu et méconnu ainsi que les vues remarquables et améliorer la qualité paysagère de voies structurantes identifiées comme axe vitrine (en lien avec le tourisme de découverte) » et dans son DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) de « réfléchir à la mise en place de servitudes et/ou de réserves foncières au sein des documents d'urbanisme pour la mise en œuvre de projets d'itinéraires communaux ou intercommunaux et d'équipements touristiques et de loisirs.

En complément de cet objectif lié au développement des loisirs et du tourisme, le projet permettra de mettre en valeur des espaces naturels aujourd'hui abîmés par les diverses activités qui sont organisées sur ce secteur sans stratégie environnementale

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

- approuve la ZAD
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la création de la ZAD sud

AR PREFECTURE

043-214300121-20160623-URB20160602-DE
Reçu le 29/06/2016

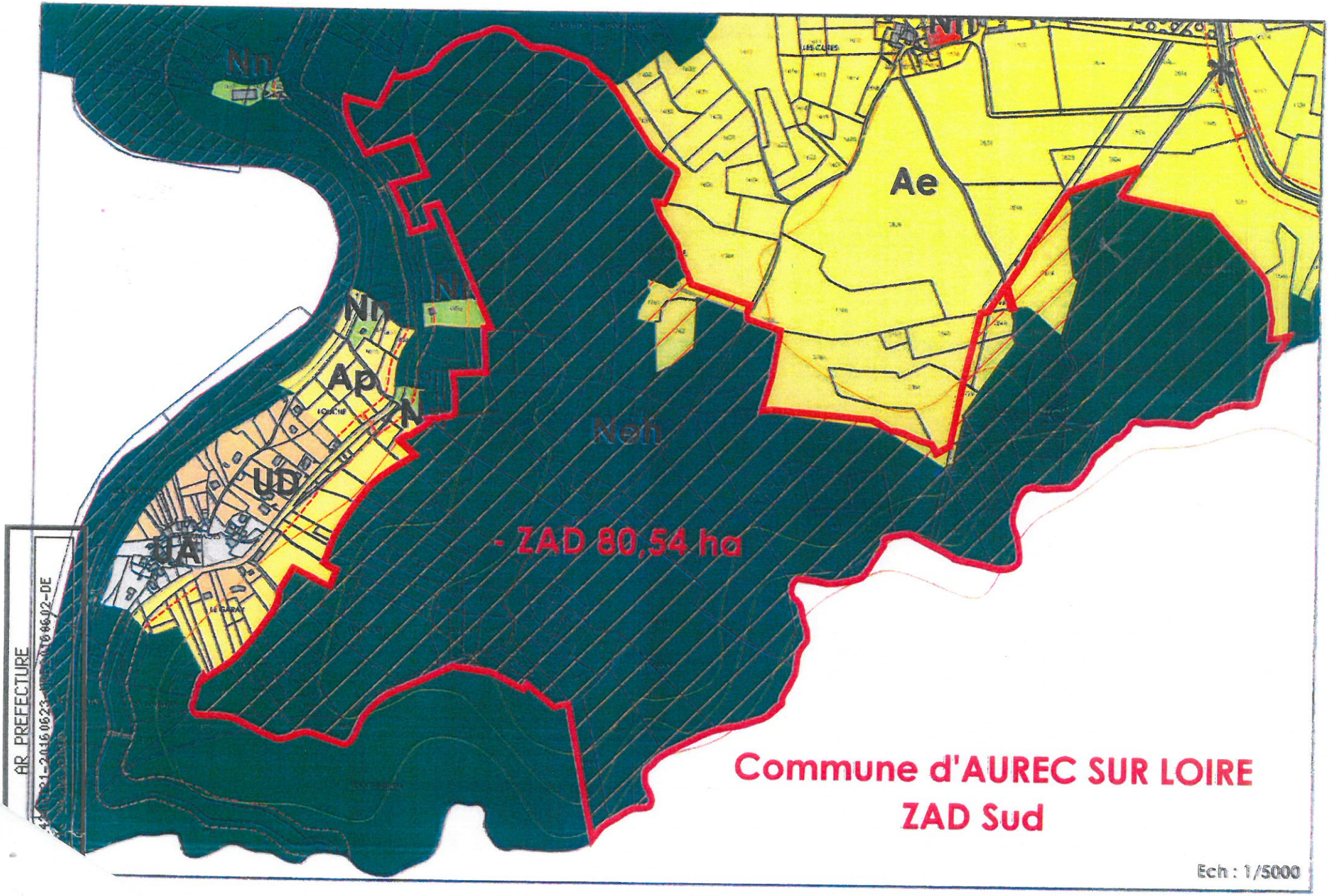
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
À Aurec-Sur-Loire pour copie conforme

MAIRIE d'AUREC-sur-LOIRE * 43110 - HAUTE-LOIRE *

Le Maire

C. VIAL

N° URB 2016-06-02



AR PREFECTURE